

REPUBLIQUE POPULAIRE
DU CONGO

MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DU TRAVAIL

DIRECTION GENERALE
DU TRAVAIL

DECRET N° 77/233 /du 6 mai 1977

portant intégration, reclassement et nomination de Monsieur BOUITHY Emile Jean-Claude, Professeur de CEG contractuel dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie 1 des Services Sociaux (Enseignement)./-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE DU PLAN.

(/isag :

- (/u l'acte Fondamental du 5/4/77;
(/u la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 63-81 du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 & 8 ;
(/u le décret n° 67/50 du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 67/304 du 30.9.1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64-165 du 22 Mai 1964 fixant le Statut Commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant les dispositions du décret n° 62/196 du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u l'acte C.C.1 du 3.4.77 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le PREMIER MINISTRE, Chef du Gouvernement, ;
MINISTRE DU PLAN ;
(/u Le décret n° 77/165 du 5.4.77 portant nomination des membres du conseil des MINISTRES ;
(/u la lettre n° 1873/DAAF du 10.12.1976 transmettant le dossier de l'intéressé ;

DECRETE :

Article 1er .- En application des dispositions du décret n° 67/304/MJT DGT du 30/9/1967 susvisé, Monsieur BOUITHY Emile Jean-Claude, Professeur de CEG contractuel 1^{er} échelon, catégorie B, échelle 6, indice 710, titulaire de la Licence (session de Juin 1976), est intégré, reclassé dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie 1 des Services Sociaux (Enseignement) et nommé au grade de Professeur de Lycée stagiaire, indice 790.

.../...

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Education Nationale.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet pour compter du 4.10.76 date de la rentrée scolaire 1976-1977 sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 6 Mai 1977

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Le Ministre de l'Education Nationale,

Antoine NDINGA./

COMMANDANT Louis SYLVAIN-GOMA./

P. Le Ministre des Finances en mission
Le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, Chargé du Plan

François B I T A

LE MINISTRE de la Justice et du Travail

Alphonse MOUISSOU-POUATI./

AMPLIATIONS:

- JORPC
- DGT.DCCPCE
- DF.
- CF.
- DAAF DGE
- DOSSIER
- SGCM/BC
- INTERESSE

2
2
2
1
3
1